

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

Objet : Signature d'un bon de commande pour la réfection du plafond du gymnase Lino Ventura

Le Maire,

Vu la délibération du 28 mai 2020 n°2020-23, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant qu'il convient de procéder à la réfection du plafond du gymnase Lino Ventura,

Considérant la proposition de l'entreprise REVEYRAND SARL (Saint Pierre de Chandieu), pour un montant de 11 716.80 € TTC,

DECIDE

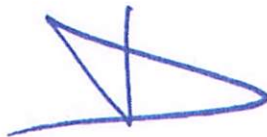
- Article 1 :

De signer un bon de commande d'un montant de 11 716.80 € TTC, avec l'entreprise REVEYRAND SARL (Saint Pierre de Chandieu), pour la réfection du plafond du gymnase Lino Ventura,

- Article 2 :

Le Responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, affichée en Mairie et notifiée à l'entreprise.

Pour le Maire empêché



Nicolas VARIGNY
1^{er} Adjoint



CHAPONNAY, le 20/04/2023
Le Maire,
Raymond DURAND